

REGLEMENT DU JEU

« QUIZ FRUITS ET LÉGUMES D'AUTOMNE APPLICATION MON MAGASIN U »

Art. 1 : ORGANISATION

La société COOPÉRATIVE U, société anonyme coopérative à capital variable, dont le siège social est situé au Parc Tertiaire ICADE, 20 rue d'Arcueil – Parc Tertiaire ICADE – 94150 Rungis, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 304 602 956 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise sur Internet un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après le « Jeu ») intitulé « QUIZ FRUITS ET LÉGUMES D'AUTOMNE APPLICATION MON MAGASIN U » du 06/10/2026 au 01/11/2026, accessible via l'URL suivante : www.magasins-u.com/promotions/jeux/jeu-bien-manger selon les modalités décrites au présent règlement accessible via l'URL ci-dessus.

Art. 2 : DURÉE

Le Jeu, réservé aux clients Carte U, est organisé du mardi 6 octobre 2026 10h00 au dimanche 1er novembre 2026 inclus 23h59.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler les conditions du Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Art. 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

La Société Organisatrice organise le Jeu sur son application « Mon Magasin U » (ci-après l'« Application »).

Ce Jeu est ouvert aux personnes physiques majeures à la date de début du Jeu, résidant en France (Corses incluse, hors DROM-COM), détenteurs d'une Carte U valide et ayant rempli les conditions de participation au Jeu (ci-après « le Participant »).

Il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet, d'une adresse électronique valide, d'un compte espace U sur l'Application pour participer au Jeu.

Ne peuvent pas participer au Jeu, les membres de la Société Organisatrice, du personnel des Magasins U participant à l'opération et toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu. Sont également exclus de toute participation les membres des familles (conjoint(e)s, concubin(e)s, ascendants, descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit) de toutes les personnes précédemment citées. A cet effet, un justificatif d'identité pourrait être demandé aux Participants.

Une seule participation par jour, trois par semaine, par foyer (même nom, même adresse, même adresse IP) et par compte utilisateur et/ou par Carte U est autorisée durant tout la durée du Jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque aurait envoyé plusieurs participations.

Les Participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le Participant remplisse bien les conditions imposées par le présent article. Tout Participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande sera

considéré comme renonçant à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot ; sans qu'il puisse avancer un grief à la Société Organisatrice.

Toutes informations inexactes ou mensongères entraînent la disqualification du Participant.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement dans son intégralité ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux en France.

Art. 4 : DÉROULEMENT DU JEU

Le Jeu se compose d'un quiz de quatre questions sur le thème des fruits et légumes d'automne.

1/ Pour participer au Jeu, le Participant doit avoir téléchargé l'Application et disposer ou créer un compte Espace U sur magasins-u.com avec sa Carte U renseignée sur son Espace U pour participer au Jeu.

S'il dispose déjà d'un compte Espace U avec sa Carte U renseignée, le Participant doit se connecter à son Espace U en renseignant son identifiant et son mot de passe dans les champs prévus à cet effet.

S'il n'en dispose pas déjà, le Participant doit se créer un compte Espace U. Pour créer un compte Espace U, il suffit au Participant de cliquer sur les liens « Je crée mon espace U » ou « Inscrivez-vous » présents sur la page d'accueil du site et de remplir le formulaire de création de compte en remplissant les champs prévus à cet effet.

Si le Participant dispose d'un compte Espace U sans que sa Carte U ne soit renseignée, il suffit au Participant de se connecter à son Espace U via le lien "Connectez-vous" présent sur le site magasins-u.com puis de renseigner ses identifiants.

Une fois connecté à son Espace U, le Participant doit cliquer sur l'onglet "MA CARTE U" puis doit saisir son numéro de Carte U ainsi que sa date de naissance renseignée lors de la création de sa Carte U puis cliquer sur "JE VALIDE".

2/ Une fois authentifié, le Participant doit cliquer sur la bannière du jeu présente sur la page d'accueil de l'application Mon Magasin U. Il accède à la page de présentation du jeu, des dotations et du règlement du jeu. Avant sa première participation, il doit cocher la case « J'accepte le règlement et la politique de protection des données » et sur le bouton « Je joue ». Il lui est ensuite demandé s'il souhaite ou non accepter de recevoir des offres de Coopérative U, des Magasins U et services marchands (U Location, U Billetterie, U Photos, U Traiteur, U Culture et U Techno) par e-mail.

3/ En cliquant enfin sur « Jouez maintenant », une page tutoriel s'affiche ; elle affiche comment jouer. Il clique enfin sur « Commencez le quiz » et accède à quatre questions qui vont s'enchaîner. Le quiz ne conditionne en aucun cas le gain d'un des lots mis en jeu. Le Participant doit simplement terminer le quiz en répondant (juste ou faux) aux quatre questions afin de remporter une chance au tirage au sort qui aura lieu le lundi suivant pour tenter de remporter 500 euros crédités sur la Carte U du client. A l'issue du quizz, l'écran indique au Participant qu'il vient d'obtenir une chance pour participer au tirage au sort de la semaine.

Art. 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Un tirage au sort sera organisé chaque semaine parmi l'ensemble des Participants de la semaine ayant valablement participé au Jeu et respecté les conditions définies dans le présent règlement.

Un tirage au sort sera effectué chaque lundi : le 12/10/2026, le 19/10/2026, le 26/10/2026 et le 02/11/2026 et désignera le gagnant de la dotation concernée.

Les modalités du tirage au sort, le nombre de gagnants ainsi que la nature des dotations associées seront précisés dans le présent règlement Article 6.

Art. 6 : DOTATIONS

La dotation globale de l'opération est composée de quatre lots, pour une valeur commerciale globale indicative de 2000 €, sous forme d'euros Carte U, répartis de la manière suivante :

- **Lot n°1 tiré au sort le 12/10/2026** : 500 € Carte U, crédités sur le compte Carte U renseigné dans le compte du client ;
- **Lot n°2 tiré au sort le 19/10/2026** : 500 € Carte U, crédités sur le compte Carte U renseigné dans le compte du client ;
- **Lot n°3 tiré au sort le 26/10/2026** : 500 € Carte U, crédités sur le compte Carte U renseigné dans le compte du client ;
- **Lot n°4 tiré au sort le 02/10/2026** : 500 € Carte U, crédités sur le compte Carte U renseigné dans le compte du client ;

En cas de changement, de perte ou de vol de la Carte U du Participant, la dotation remportée ne pourra en aucun cas être attribuée ni transférée sur une autre Carte U et sera considérée comme définitivement perdue.

Les conditions générales d'utilisation de la Carte U sont consultables sur le site [magasins-u.com](https://www.magasins-u.com), à l'adresse suivante :

https://www.magasins-u.com/carte_u_conditions_generales_utilisation

La Société Organisatrice ne saurait être tenue d'attribuer un lot si le gagnant n'a pas correctement saisi ses coordonnées lors de son inscription ou s'il ne s'est pas conformé aux dispositions du présent règlement.

Art. 7 : MODE D'INFORMATION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DES LOTS

Si le Participant gagne le tirage au sort, il est averti de son gain à partir du 12/11/2026 à l'adresse e-mail indiquée sur le compte client.

Les dotations seront versées à partir du 12 novembre 2026 sur la Carte U indiquée lors de leurs participations par les Participants.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de délivrabilité ou de non aboutissement de l'e-mail. Dans le cas où le gagnant n'aurait pas réceptionné sa dotation dans les 5 semaines à compter du 12 novembre 2026, le gagnant dispose d'un délai de 3 semaines supplémentaires, pour informer la Société Organisatrice de la non-réception de sa dotation. Au-delà de ce délai, la dotation sera définitivement perdue et aucune réclamation portant sur la remise de la dotation ne pourra être portée à l'encontre de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le Participant sur son formulaire de participation au Jeu, ou en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Art. 8 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES – CONFIDENTIALITE

Les Participants sont informés qu'un traitement de leurs données personnelles est réalisé par Coopérative U en coopération avec votre Magasin U.

Les données à caractère personnel sont collectées, traitées aux fins et sur les bases légales suivantes :

- gérer l'accès à l'"Espace jeu" du site Magasins-u.com, intérêt légitime,
- prendre en compte les participations au Jeu, exécution du contrat (règlement de jeu),
- identifier les gagnants, exécution du contrat (règlement de jeu),
- prendre contact avec les gagnants aux fins de leur remettre les lots, exécution du contrat (règlement de jeu),
- gérer la prospection et la communication commerciale de Coopérative U, avec l'accord préalable et spécifique des participants, afin d'envoyer des informations et des offres commerciales préférentielles de la part de Coopérative U et des Magasins U, consentement,
- Déterminer le profil d'acheteur et la réalisation d'études et de statistiques sur les habitudes d'achat par Coopérative U en coopération avec votre Magasin U ou en collaboration avec des partenaires tiers. Ces partenaires tiers pouvant agir en qualité de responsables de traitement ou de responsables de traitement conjoints, intérêt légitime,
- gérer toute réclamation ou cas de fraude éventuelle, intérêt légitime.

Coopérative U peut aussi utiliser les données personnelles sur la base de l'intérêt légitime afin de se conformer aux lois et règlements applicables.

Ces données ne pourront être utilisées à d'autres fins et conservées au-delà d'une durée de 26 mois à compter de la dernière connexion du Participant au site Magasins-u.com.

Les données à caractère personnel vous concernant peuvent être communiquées à des prestataires situés en dehors de l'Union européenne notamment aux fins d'assurer la maintenance et les opérations d'hébergement et d'exploitation du Site Magasins-u.com dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel. Coopérative U s'assure alors que ces transferts sont réalisés conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel (mise en place de clauses contractuelles adoptées par la Commission Européenne).

Les données à caractère personnel concernant les gagnants des dotations sont également communiquées à la Société Organisatrice ainsi qu'à des prestataires tiers sélectionnés par la Société Organisatrice aux fins de gestion de l'attribution des dotations aux gagnants. Elles ne pourront en aucun cas être utilisées pour d'autres finalités, et seront conservées pour une durée maximale de 3 mois à compter de la désignation des gagnants, avant d'être supprimées.

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et libertés ») telle que modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation des traitements et du droit de disposer du sort de vos données après votre décès. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos Données.

Ces droits s'exercent en écrivant à Coopérative U, en mentionnant en objet le nom de l'opération, à l'adresse suivante :

- par courrier à :

Coopérative U - DPO, Parc Tertiaire ICADE - 20 rue d'Arcueil – 94150 RUNGIS

- par mail à : contact_donnees_personnelles@cooperative-u.fr

Vous disposez également d'un droit de saisir l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL).

Les personnes qui exerceront leur droit d'effacement ou d'opposition avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Art. 9 : RESPONSABILITE

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires et la société la Coopérative U, pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des Participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu ou de la plate-forme d'hébergement du Jeu confié à des prestataires sous-traités par la Société Coopérative U. Les Participants ne pourront, par conséquent, prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou d'une nécessité justifiée, elle était amenée à annuler avec ou sans préavis le présent jeu, à le suspendre, l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions. Toute modification fera l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

De manière générale, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Art. 10 : ACCEPTATION ET CONSULTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu emporte l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne à l'adresse suivante : www.magasins-u.com/promotions/jeux/jeu-bien-manger

La Société Organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les Participants sur le site.

En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle consultable via l'url ci-dessus.

Art.11 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

La Société Organisatrice peut être amenée à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable.

Toute modification sera intégrée dans le présent règlement et fera l'objet d'une annonce sur le site.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

Art. 12 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du Jeu, à l'interprétation du règlement, ayant désigné les gagnants, à la liste des gagnants.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement, adressée par courrier postal à l'adresse suivante :

COOPÉRATIVE U

« QUIZ FRUITS ET LÉGUMES D'AUTOMNE APPLICATION MON MAGASIN U »

Parc Tertiaire ICADE, 20 rue d'Arcueil – CS 10043 – 94533 Rungis Cedex

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu sera soumis aux tribunaux français compétents.

Art. 13 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le présent Jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, les Participants bénéficiant d'une communication internet payante en fonction du temps de connexion peuvent demander le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Jeu.

Pour ce faire, la demande de remboursement doit être adressée par courrier au siège social de la Société Organisatrice (article 1) dans le délai maximum de deux mois à compter de la participation au jeu.

Pour être prise en compte cette demande doit être lisible et comporter les éléments suivants :

- identité, adresse postale et électronique du Participant, numéro de téléphone
- dates et heures de participation
- facture détaillée de l'opérateur
- RIB

Le remboursement se fera dans la limite de 5 minutes maximum par connexion au tarif en vigueur.

Les frais postaux engendrés par la demande de remboursement seront remboursés sur simple demande jointe dans la limite d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.

Il va de soi que les connexions internet donnant lieu à des abonnements forfaitaires ou illimités ne donneront lieu à aucun remboursement. Le Participant doit justifier avoir engagé des frais spécialement pour participer au jeu. Dans cette même logique, les frais d'abonnement ne seront pas remboursés.

Toute demande incomplète, illisible ou contenant des informations fausses ou manifestement erronées ne sera pas prise en compte.

Fait à Rungis le 22/09/2026